

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1242-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT la vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément aux articles 9 et 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), madame Geneviève Guilbault, membre du Conseil exécutif et vice-première ministre, soit nommée vice-présidente du Conseil exécutif et chargée, à ce titre, d'exercer les fonctions et les pouvoirs du premier ministre et président du Conseil exécutif, lorsque, selon le cas :

1<sup>o</sup> ce dernier est absent pour des motifs autres que ceux liés à l'exercice de ses pouvoirs, devoirs et attributions;

2<sup>o</sup> ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs, devoirs et attributions;

3<sup>o</sup> ce dernier lui demande de le remplacer pour une fin particulière;

QUE, conformément à l'article 11 de cette loi, les pouvoirs, devoirs et attributions de la vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif, en cas d'absence de celle-ci, soient conférés temporairement à madame Sonia LeBel ou, en son absence, à monsieur Pierre Fitzgibbon, membres du Conseil exécutif;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1273-2018 du 18 octobre 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71754

Gouvernement du Québec

### Décret 1243-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre de la Sécurité publique à madame Andrée Laforest, membre du Conseil exécutif, à compter du 23 décembre 2019;

— de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur Jonatan Julien, membre du Conseil exécutif, à compter du 23 décembre 2019, à l'exception de la période du 2 au 9 janvier 2020 durant laquelle les pouvoirs, devoirs et attributions de celle-ci sont conférés temporairement à monsieur Pierre Dufour, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71755

Gouvernement du Québec

### Décret 1244-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre responsable de l'Administration gouvernementale à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 22 décembre 2019 au 12 janvier 2020;

— de la ministre responsable de la Condition féminine à monsieur Jean-François Roberge, membre du Conseil exécutif, du 23 au 30 décembre 2019;

— de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 26 décembre 2019 au 2 janvier 2020;

— de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants à madame Danielle McCann, membre du Conseil exécutif, du 26 décembre 2019 au 13 janvier 2020;

— du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur François Bonnardel, membre du Conseil exécutif, du 29 décembre 2019 au 6 janvier 2020;

— de la ministre de la Culture et des Communications à monsieur Jean-François Roberge, membre du Conseil exécutif, du 30 décembre 2019 au 14 janvier 2020;

— de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 1<sup>er</sup> au 9 janvier 2020;

— du ministre des Finances à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 2 au 6 janvier 2020;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à monsieur Pierre Dufour, membre du Conseil exécutif, du 2 au 9 janvier 2020;

— du ministre de l'Économie et de l'Innovation à madame Marie-Eve Proulx, membre du Conseil exécutif, du 3 au 6 janvier 2020;

— du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre responsable de la Langue française et ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 6 au 13 janvier 2020;

— de la ministre responsable des Affaires autochtones à monsieur Benoit Charette, membre du Conseil exécutif, du 2 au 25 janvier 2020.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71756

Gouvernement du Québec

## **Décret 1245-2019, 18 décembre 2019**

CONCERNANT la nomination de madame Brigitte Pelletier comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Brigitte Pelletier, sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de la Sécurité publique, aux mêmes conditions et traitement annuel à compter du 3 janvier 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Brigitte Pelletier comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71757

Gouvernement du Québec

## **Décret 1246-2019, 18 décembre 2019**

CONCERNANT la nomination de madame Carole Arav comme sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Carole Arav, secrétaire associée du Conseil du trésor, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État I, au traitement annuel de 226 899 \$ à compter du 3 janvier 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Carole Arav comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

71758